

Conditions Générales de Ventes Formations FORMA-CLLAJ – UNCLLAJ

DESIGNATION

FORMA-CLLAJ est un organisme de formation professionnelle, rattaché en tant que service à l'association Loi 1901 Union Nationale des CLLAJ, dont le siège social est situé au 6 bis rue Robert et Sonia DELAUNAY, 75011 PARIS.

Le service FORMA-CLLAJ sera dénommée ci-après « organisme de formation » ou « FORMA-CLLAJ ».

FORMA-CLLAJ met en place et dispense des formations « intra » et « inter » organismes sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

On entend par "en inter", les formations réunissant les stagiaires qui sont, d'une part, les personnes physiques ayant pris une inscription individuelle (il est passé avec elles un contrat) et, d'autre part, les stagiaires désignés par les personnes morales clientes de FORMA-CLLAJ (il est passé avec elles une convention), qui ont souscrit une inscription pour elles/eux.

FORMA-CLLAJ propose des formations en présentiel et en distanciel.

On entend par "en présentiel", les formations qui sont dispensées en présence physique des formateurs et des stagiaires dans un lieu choisi par FORMA-CLLAJ. On entend par "en distanciel" les formations qui sont dispensées en visio-conférence, c'est à dire hors la présence physique des formateurs.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par FORMA-CLLAJ pour le compte d'un client.

FORMA-CLLAJ se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et de porter ces modifications à la connaissance des Clients par leur publication sur son site <https://www.uncllaj.org/pro/forma-cllaj/>.

En cas de modification, les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande. Si une quelconque clause des présentes conditions générales de vente était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du contrat ou de la convention.

Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

De ce qui précède il résulte que le Client reconnaît avoir une parfaite connaissance des présentes conditions générales de vente au moment où il signe sa convention de formation.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de chaque formation est indiqué dans la convention de formation transmise au Client et signée par les deux parties.

Le prix des formations sont indiqués en euros et sont nets de taxes, FORMA-CLLAJ n'étant pas assujetti à la TVA par application de l'article 261 4-4-a du code général des impôts.

Le prix des formations inclut la fourniture des documents et autre matériel pédagogique mais exclut toute autre prestation, notamment les repas qui sont à la charge du Client.

Le prix des formations en distanciel n'inclut pas le coût de la connexion à internet qui demeure à la charge du Client.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

PRISE EN CHARGE

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur (un Opérateur de compétences OPCO), il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer que cette demande a bien été prise en considération ;
- de l'indiquer explicitement dans sa commande ;
- de transmettre à FORMA-CLLAJ l'accord de prise en charge avant le début de la formation ;
- de s'assurer du paiement effectif à FORMA-CLLAJ par l'OPCO qu'il aura désigné.

FORMA-CLLAJ procède alors à l'envoi de la convention de formation à l'OPCO.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, FORMA-CLLAJ facture directement le reliquat à au Client

Si l'OPCO ne confirme pas la prise en charge financière de la formation ou que FORMA-CLLAJ n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation, le coût de celle-ci est facturé dans sa totalité à au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, le Client en est préalablement informé par tout moyen par FORMA-CLLAJ et est redevable de l'intégralité du coût de la formation.

PENALITES DE RETARD

En cas de retard de paiement par le Client, FORMA-CLLAJ applique des pénalités exigibles de plein droit et sans rappel égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande. FORMA-CLLAJ peut également réclamer à au Client une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance et après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrés suivant l'avis de réception de ladite mise en

demeure, FORMA-CLLAJ se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir demandée par le Client.

En outre, en cas de retard de paiement, FORMA-CLLAJ se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE FORMATION

Annulation ou report à l'initiative de FORMA-CLLAJ

Avant le début de la formation

FORMA-CLLAJ s'assure que le nombre de stagiaires participant à une formation est conforme d'une part au bon déroulement de la formation, d'autre part, spécifiquement pour les formations en intra, à l'effectif qui a été arrêté contractuellement avec le Client.

Pour le bon déroulement des formations, toute session pourra se voir annulée et reportée si le nombre d'inscrits n'atteint pas le minimum requis, à savoir 6 participants – variable à apprécier au regard de la thématique de formation, du formateur et du lieu.

FORMA-CLLAJ – UNCLLAJ s'engage à informer de la bonne tenue ou du report de la formation trois semaines calendaires avant le début de chaque session. Au cas où le nombre d'inscrits ne serait pas atteint, le devis signé par le Client sera ainsi reporté sur une session postérieure et soumis aux mêmes conditions d'effectif.

Après le début de la formation

Dans le cas où FORMA-CLLAJ ne parviendrait pas à assurer une formation jusqu'à son terme, il s'engage à faire tous ses efforts pour reporter ladite formation dans les meilleurs délais. Toutefois, si une formation est déjà commencée et que FORMA-CLLAJ est contraint de l'interrompre pour un motif de force majeure telle que cette notion est définie par l'article 1218 du code civil ou pour un motif indépendant de sa volonté (grève des transports, maladie du/de la formateur/trice...), la convention conclue avec le client est résiliée de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur montant prévu à la convention, déduction faite, le cas échéant, des sommes déjà facturées et/ou payées.

Circonstance exceptionnelles et transformation d'une session « présentiel » en « distanciel »

Dans le cas où les circonstances, par exemple une crise sanitaire, ne permettraient pas qu'une formation se tienne "en présentiel", FORMA-CLLAJ pourrait proposer à au Client la conclusion d'un avenant à la convention de formation prévoyant que ladite formation se déroule en "distanciel".

Modalité de remboursement et report des fonds versés

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail :

- dans le cas d'annulation, les frais d'inscription, dès lors qu'ils ont été préalablement intégralement réglés ou ont fait l'objet d'un acompte, sont remboursés au client ;
- dans le cas de report, le client peut, soit se faire rembourser si les dates de report que FORMA-CLLAJ lui propose ne lui conviennent pas, soit demander que la somme qu'il a versée soit affectée à la formation reportée.

• dans tous les cas, l'annulation ou le report d'un stage de formation ne donne pas droit à au Client à réclamer à FORMA-CLLAJ des dommages et intérêts.

Annulation ou remplacement d'un stagiaire à l'initiative du client

Toute demande d'annulation ou de remplacement d'un stagiaire de la part du Client, doit être adressée par écrit à FORMA-CLLAJ (courrier ou courriel).

Dans le cas où le client souhaite annuler une formation avant son commencement, FORMA-CLLAJ appliquera les retenues suivantes :

- Pas de retenue si l'annulation intervient plus de 21 jours calendaires avant le 1^{er} jour de la session de formation
- Retenue de 30% si l'annulation intervient entre 14 et 21 jours calendaires avant la session
- Retenue de 100% si l'annulation intervient moins de 14 jours avant la session

Ces facturations ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Dans le cas où le Client ferait connaître à FORMA-CLLAJ, par courriel ou courrier au moins sept jours avant le début de la formation, qu'un stagiaire déjà inscrit ne pourra pas participer à la session, FORMA-CLLAJ donne au Client la possibilité de remplacer le stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Sauf cas exceptionnels convenus au préalable avec FORMA-CLLAJ, il n'est pas possible aux stagiaires de n'assister que partiellement aux formations ou qu'un stagiaire soit remplacé par une autre personne en cours de formation.

MODALITE D'INSCRIPTION ET CONVENTION DE FORMATION

Pour chaque formation, le Client peut prendre connaissance des contenus pédagogiques et du tarif proposés dans le catalogue formation de FORMA-CLLAJ ou sur le site <https://www.uncllaj.org/pro/forma-cllaj/>, ou dans le cas d'une formation hors catalogue, notamment proposée en intra, dans la proposition pédagogique et financière transmise par FORMA-CLLAJ.

La demande d'inscription nécessite, l'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client, ou d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (civilité, nom, prénom, fonction, adresse e-mail et postale, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates et le titre du stage.

FORMA-CLLAJ s'engage à fournir une proposition pédagogique et financière, valant devis, au client qui en fait la demande. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme de formation un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Lors de l'inscription d'un stagiaire, le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requis du ou des Stagiaires pour suivre la formation choisie.

L'inscription définitive est conditionnée à la signature d'une convention de formation établie entre le Client et FORMA-CLLAJ et précisant les modalités pédagogiques, logistiques et financières.

Association UNCLLAJ
6 bis rue Robert et Sonia DELAUNAY 75011 Paris
N°SIRET : 48469743800022
FORMA-CLLAJ (OF de l'UNCLLAJ)
N°OF : 11754698275



FORMA-CLLAJ fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue pour chaque formation, établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail.

Spécificité des formations en intra :

Le Client exprime ses besoins à partir desquels FORMA-CLLAJ formule une proposition pédagogique et financière. Celle-ci peut faire l'objet de discussions entre FORMA-CLLAJ et le Client. Le Client précise notamment le nombre de stagiaires qu'il souhaite inscrire en lien avec les préconisations de FORMA-CLLAJ. Une fois la proposition validée par les deux parties une convention de formation est signée.

Il revient au Client de désigner les stagiaires devant participer à une formation "en intra". Il assume donc seul la responsabilité de l'inscription de ses stagiaires.

Les formations "en intra" se tiennent dans des conditions matérielles (accueil, salle, etc.) placées sous la seule responsabilité du Client.

ACCES AUX SALLES DE FORMATION EN CAS DE MOBILITE REDUITE

FORMA-CLLAJ ne dispose pas de ses propres locaux accueillant les formations, il conventionne avec des organismes proposant des salles de formation en fonction des commandes qui lui sont adressées par ses Clients. Ces locaux disposent, en tant qu'établissement recevant du public (ERP), de salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, le Client signalera ce besoin lors de l'inscription, afin d'anticiper les éventuelles adaptations d'organisation nécessaires.

CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

FORMA-CLLAJ fera parvenir au Client et/ou au stagiaire une convocation précisant les lieux, jours et horaires de la formation au minimum 7 jours calendaires avant le début de la session de formation.

Durant la session, les stagiaires et le formateur seront invités à signer une feuille de présence pour chaque demi-journée de formation.

En application de l'article L. 6353-1 du code du travail, une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement signées par les stagiaires est adressée au Client et/ou au stagiaire à l'issue de la formation.

Spécificité des formations en intra :

Que la formation "en intra" soit en "présentiel" ou en "distanciel, il appartient au Client de faire connaître à ses stagiaires, par les moyens qu'il estimera le mieux appropriés, soit le lieu exact et les jours et heures de la formation en "présentiel", soit les jours et heures de connexion à l'URL de la visio-conférence. FORMA-CLLAJ ne peut être tenu pour responsable du retard ou de l'absence d'un stagiaire à une formation "en intra" du fait de son ignorance des modalités de sa convocation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle

Association UNCLLAJ
6 bis rue Robert et Sonia DELAUNAY 75011 Paris
N°SIRET : 48469743800022
FORMA-CLLAJ (OF de l'UNCLLAJ)
N°OF : 11754698275



ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de FORMA-CLLAJ. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par FORMA-CLLAJ est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales.

LIMITES A LA RESPONSABILITE DE FORMA-CLLAJ

FORMA-CLLAJ considère que les formations qu'il propose correspondent à la description qu'il en donne dans son catalogue des formations accessible en ligne ou dans la proposition pédagogique et financière construite par les parties. Il appartient donc au Client de rapporter, le cas échéant, la preuve contraire d'une non-conformité.

La responsabilité de FORMA-CLLAJ ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée par le Client et est limitée aux préjudices directs subis par ce dernier, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, de préjudice commercial ou de perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de FORMA-CLLAJ serait retenue, le montant total des sommes mises à sa charge ne pourrait excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

Sans préjudice des obligations résultant pour FORMA-CLLAJ des dispositions du code du travail concernant la sécurité incendie (article R. 4227-37) et les accidents du travail (article R. 6342-3), et qui figurent dans le règlement intérieur de FORMA-CLLAJ, le Client, pour son propre compte et pour le compte de ses stagiaires, reconnaît détenir une police d'assurance couvrant les dommages matériel ou corporels qui pourraient survenir durant les heures effectives de la formation.

Est remis à chaque stagiaire, selon les besoins appréciés par FORMA-CLLAJ, soit sous une forme papier soit sous une forme dématérialisée, au début de chaque session ou dans le courant de la formation, une documentation se rapportant aux thèmes abordés. FORMA-CLLAJ décline toute responsabilité pour les éventuels erreurs et/ou oublis qui pourraient être relevés dans la documentation précitée. FORMA-CLLAJ n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation après la fin de la formation

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Pour les besoins de ses formations FORMA-CLLAJ peut collecter des données à caractère personnel concernant le Client et les stagiaires. Dans tous les cas, les données nominatives saisies lors d'une commande de formation ne sont enregistrées que dans la base de données « formation » de FORMA-CLLAJ et ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers partenaire de FORMA-CLLAJ.

Le Client et les stagiaires disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements.

Les données nominatives demandées aux Clients par FORMA-CLLAJ sont strictement destinées au traitement de leurs commandes de formations. Elles ne sont enregistrées que

Association UNCLLAJ
6 bis rue Robert et Sonia DELAUNAY 75011 Paris
N°SIRET : 48469743800022
FORMA-CLLAJ (OF de l'UNCLLAJ)
N°OF : 11754698275



pour être à nouveau réutilisées, sans nouvelle saisie, dans le cas de commandes ultérieures. En toute hypothèse, les données nominatives saisies lors d'une commande ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers partenaire de FORMA-CLLAJ.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les Clients disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les informations fournies. Pour exercer ce droit, ils doivent prendre contact avec le service formation du GISTI à l'adresse : formaclaj@uncllaj.org

En cas de demande de suppression des données, celle-ci est effectuée dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

Conformément à l'exigence de sécurité des données personnelles, FORMA-CLLAJ s'engage à prendre toutes mesures utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, FORMA-CLLAJ s'engage à :

- ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin de ses formations ;
- conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre FORMA-CLLAJ et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Mise à jour Aout 2021